

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 20 juin 2022
N° CD-2022-3-8-3
N° applicatif 3863

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace un état des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE). Il a pour but de confirmer les engagements pris dans le cadre de la décision modificative n°1 (DM) du budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet état tend à présenter une vision globalisée au niveau de la CeA des encours d'AP et d'AE existants pour le budget principal et le budget annexe du Parc d'Erstein, des AP et AE nouvellement créées dans le cadre de la décision modificative ainsi que les échéanciers de crédits de paiement associés.

La procédure des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) en investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet :

- d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,
- d'avoir une vision sur plusieurs exercices des priorités politiques de la collectivité,
- de chercher à limiter les inscriptions budgétaires de l'année à un niveau proche des consommations prévues afin d'améliorer les taux de réalisation.

La gestion pluriannuelle des crédits par le biais des autorisations d'engagement (AE) est également réservée aux dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la Collectivité européenne d'Alsace s'engage au-delà d'un exercice budgétaire.

Ces éléments financiers à caractère pluriannuel constituent des marqueurs forts des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des alsaciens. Ils sont formalisés selon la segmentation stratégique définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

L'article R 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les AP ou AE et leurs révisions éventuelles soient présentées par le Président et qu'elles soient votées par l'Assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Le présent rapport présente l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AP du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace et du budget annexe du Parc Erstein (I) ainsi que l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AE proposées au vote dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 (II).

I. Etat des AP par politique sectorielle

A. Etat des AP de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	-364 061,24 €	-474 061,24 €	110 000,00 €
Administration gestion des services	2 872 701,72 €	-3 885 455,66 €	6 758 157,38 €
Aide sociale à l'enfance	770 000,00 €	0,00 €	770 000,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier	1 970 000,00 €	-80 000,00 €	2 050 000,00 €
Université			
Attractivité territoires	143 548 931,07 €	-6 973 968,93 €	150 522 900,00 €
Autonomie	-50 000,00 €	-3 305 710,18 €	3 255 710,18 €
Bilinguisme	-31 006,37 €	-31 006,37 €	0,00 €
Culture et patrimoine	2 196 266,12 €	-1 386 516,55 €	3 582 782,67 €
Education	14 459 638,25 €	-4 655 000,00 €	19 114 638,25 €
Environnement	430 072,72 €	0,00 €	430 072,72 €
Habitat	11 949 129,00 €	-2 000 000,00 €	13 949 129,00 €
Infrastructures	43 088 451,85 €	-12 911 108,97 €	55 999 560,82 €
Innovation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Insertion, logement et emploi	-271 400,86 €	-271 400,86 €	0,00 €
Protection maternelle et infantile	-14 845,93 €	-23 845,93 €	9 000,00 €
Santé publique	15 090,14 €	-2 109,86 €	17 200,00 €
Sécurité civile	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sport et Jeunesse	-471 156,24 €	-540 277,47 €	69 121,23 €
Total	220 097 810,23 €	-36 540 462,02 €	256 638 272,25 €

Il est notamment possible de relever une progression de +143,5 M€ des AP liées à l'attractivité des territoires, dont +150 M€ pour le fonds d'attractivité et le fonds de proximité de la nouvelle contractualisation.

Par ailleurs, les AP relatives aux infrastructures augmentent de +43 M€, dont +21 M€ pour le barreau ouest d'Altkirch, +18,3 M€ pour la rocade de Colmar, +4,4 M€ pour la liaison Altkirch Mulhouse Burnhaupt et +2,3 M€ pour les bâtiments immobiliers de l'UTCD de Wasselonne.

En outre, les AP de la politique Education affichent une hausse de +14,5 M€, dont +4,6 M€ pour la restructuration globale du collège de Pfastatt et +3,2 M€ pour la restructuration du collège de Rouffach.

Enfin, la politique Habitat présente une augmentation globale de +11,9 M€ de ses AP, +10,6 M€ pour la délégation des aides à la pierre du parc privé et +2,6 M€ pour la réhabilitation thermique du parc public.

S'agissant du budget annexe du parc Erstein, le mouvement d'AP de dépenses en investissement est le suivant :

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Budget annexe Parc Erstein	-2 095 808,93 €	-2 504 372,09 €	408 563,16 €

La répartition par opération de ces AP en dépenses figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

A- Etat des AP de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Administration gestion des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aide sociale à l'enfance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Attractivités territoires	407 781,00 €	0,00 €	407 781,00 €
Bilinguisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture et patrimoine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Education	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Environnement	-460 875,00 €	-460 875,00 €	0,00 €
Habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Infrastructures	-931 671,00 €	-2 821 738,00 €	1 890 067,00 €
Innovation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Santé publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	-909 765,00 €	-3 282 613,00 €	2 372 848,00 €

Il est notamment possible de relever une diminution de -0,9 M€ des AP, dont -1,5 M€ liées à la mise à 2x3 voies au niveau de A36 Mulhouse, -0,9 M€ en lien avec l'aménagement multimodal RN4-A351 et +0,5 M€ pour les travaux au niveau de la RD1083 à Fegersheim.

De même, la politique Environnement présente une diminution de -0,5 M€ de ses AP, dont -0,5 M€ sont à mettre en lien l'abattoir de Cernay.

La répartition par opération de ces autorisations de programme en recettes figure à l'annexe 2 jointe au présent rapport.

II. Etat des AE par politique sectorielle

A- Etat des AE de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	-54 715,78 €	-54 715,78 €	0,00 €
Administration gestion des services	-1 472 741,00 €	-1 472 741,00 €	0,00 €
Aide sociale à l'enfance	840 000,00 €	0,00 €	840 000,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	351 159,09 €	0,00 €	351 159,09 €
Attractivité territoires	-7 626 404,90 €	-8 570 611,90 €	944 207,00 €
Autonomie	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Bilinguisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture et patrimoine	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Education	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Infrastructures	1 442 741,00 €	0,00 €	1 442 741,00 €
Innovation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Insertion, logement et emploi	-4 714 580,37 €	-9 413 326,74 €	4 698 746,37 €
Protection mat et infantile	40 118,62 €	-27 066,73 €	67 185,35 €
Santé publique	-4 211,99 €	-9 411,99 €	5 200,00 €
Sport et jeunesse	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
Total	-10 818 635,33 €	-19 547 874,14 €	8 729 238,81 €

La progression globale des AE de dépenses s'explique essentiellement du fait d'une baisse de -7,6 M€ des AE liées à la politique Attractivité des territoires, dont -5,6 M€ pour l'ADIRA et -3 M€ pour les fonds de soutien actions de proximité.

Par ailleurs, les AE liées à la politique d'Insertion, logement et emploi diminuent de -4,7 M€, dont -5,6 M€ pour la contractualisation État Pauvreté – Volet insertion.

La répartition par opération de ces AE en dépenses figure à l'annexe 3 jointe au présent rapport.

B- Etat des AE de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Administration gestion des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	-6 000,00 €	-6 000,00 €	0,00 €
Attractivité territoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autonomie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture et patrimoine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	-6 000,00 €	-6 000,00 €	0,00 €

La diminution des AE de recettes est liée au projet Landesgartenschau 2022 (-0,6 k€).

La répartition par opération de ces AE en recettes figure à l'annexe 4 jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 256 638 272,25 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 36 540 462,02 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget annexe du Parc Erstein à - 2 504 372,09 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget annexe du Parc Erstein à 408 563,16 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 2 372 848 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 3 282 613 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 8 729 238,81 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 19 547 874,14 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 0 € en recettes de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 6 000 € en recettes de fonctionnement,
- D'approuver les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurant dans les annexes 1 à 4 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY